

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU  
PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DE LA MEL

Mai 2018



# SOMMAIRE

|                                                                                                |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>LA SAISINE DE LA MEL</b>                                                                    | <b>p 3</b>  |
| <b>1. LA SOBRIÉTÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>                                             |             |
| <b>1.1. L'ÉNERGIE : FAIRE CONVERGER LES BONNES PRATIQUES</b>                                   | <b>p 6</b>  |
| 1.1.1. Produire autrement                                                                      |             |
| 1.1.2. Acheter au meilleur prix                                                                |             |
| 1.1.3. Consommer moins                                                                         |             |
| <b>1.2. LA SOBRIÉTÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BATIMENTS</b>                        | <b>p 8</b>  |
| 1.2.1. Montrer l'exemple avec les bâtiments publics                                            |             |
| 1.2.2. Oser les compétitions sur les économies d'énergie                                       |             |
| 1.2.3. S'engager dans des démarches de sauts énergétiques (Energiesprong)                      |             |
| 1.2.4. Rendre l'habitat privé économe en énergie                                               |             |
| <b>2. DE NOUVELLES MOBILITÉS</b>                                                               |             |
| <b>2.1. MOINS DE VÉHICULES UTILISANT LES CARBURANTS TRADITIONNELS</b>                          | <b>p 13</b> |
| 2.1.1 Accompagner le développement du parc de véhicules électriques et hybrides                |             |
| 2.1.2 Favoriser le développement du gaz naturel pour véhicules (GNV)                           |             |
| <b>2.2. CONTINUER A ENCOURAGER ET DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS</b>             | <b>p 15</b> |
| <b>2.3. OPTIMISER, MUTUALISER ET DÉCARBONER LA LOGISTIQUE URBAINE</b>                          | <b>p 15</b> |
| <b>2.4. RENFORCER LA PRATIQUE DES MODES DOUX</b>                                               | <b>p 15</b> |
| <b>2.5. REDUIRE L'USAGE INDIVIDUEL DE L'AUTOMOBILE</b>                                         | <b>p 16</b> |
| <b>3. INVESTIR DANS LA NATURE</b>                                                              |             |
| <b>3.1 PLUS DE NATURE EN VILLE</b>                                                             | <b>p 17</b> |
| <b>3.2. FAVORISER TOUTES LES FORMES D'AGRICULTURES</b>                                         | <b>p 18</b> |
| 3.2.1. Encourager les pratiques agricoles vertueuses                                           |             |
| 3.2.2. De la permaculture à la ville en transition                                             |             |
| <b>3.3. UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITÉ AVEC UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR</b>            | <b>p 19</b> |
| 3.3.1. Une application pour connaître en temps réel la qualité de l'air sur toute la métropole |             |
| 3.3.2. Gratuité des transports collectifs lors des pics de pollution                           |             |
| <b>4. MELTAMORPHOSONS LE TERRITOIRE</b>                                                        |             |
| <b>4.1 UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE, RENFORCÉE ET INNOVANTE</b>                                | <b>p 20</b> |
| 4.1.1 Une plus grande implication des citoyens et de l'ensemble des acteurs                    |             |
| 4.1.2 Une SCIC de performance énergétique moteur de la nouvelle gouvernance                    |             |
| <b>4.2. LES NOUVEAUX MODELES AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE</b>                    | <b>p 22</b> |
| 4.2.1 Renforcer la place des nouveaux modèles économiques                                      |             |
| 4.2.2 L'économie de la fonctionnalité et de la coopération au service du territoire            |             |
| <b>4.3. S'APPUYER SUR UNE CAPACITÉ D'OBSERVATION ET D'ÉVALUATION</b>                           | <b>p 23</b> |
| <b>4.4. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE</b>                      | <b>p 23</b> |

# LA SAISINE DE LA MEL

## // UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA PART DE LA MEL

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) votée en 2015, vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique.

Au niveau local, la LTECV renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires. Elle prévoit en outre que les plans climat air énergie (PCAET) qui intègrent désormais la composante qualité de l'air, sont recentrés uniquement au niveau intercommunal.

Le Conseil de développement a été saisi par la MEL en juin 2017 pour contribuer à l'élaboration du PCAET métropolitain qui va traduire en actions concrètes les objectifs de la loi sur notre territoire.

Il comprendra une stratégie et un plan d'actions portant sur les émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques, sur les consommations, la production et la distribution d'énergie, sur le développement des énergies renouvelables et la vulnérabilité du territoire au changement climatique. La contribution du Conseil est attendue sur la définition des priorités stratégiques à poursuivre et des actions à mettre en œuvre.

Le Conseil, saisi au démarrage de la réflexion s'est attaché à formuler des propositions très en amont du processus. Compte tenu des délais, l'évaluation du PCET de 2013 n'a pas pu être complètement réalisée à ce jour mais elle constituera un élément important pour l'élaboration du nouveau PCAET.

Si notre contribution reste dans la continuité du PCET de 2013, elle cherche surtout à proposer des idées pour traduire les objectifs de la loi LTECV en actions concrètes, efficaces et les plus bénéfiques possible pour notre territoire, pour sa population et plus largement pour la planète.

Le Conseil a cherché à prendre en compte les spécificités de notre métropole, spécificités à la fois économiques, urbanistiques, environnementales, sociales et humaines.

Tout faire pour limiter le dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air sont des attentes grandissantes, de plus en plus fortes des citoyens.

Les responsables politiques, les entrepreneurs, les agriculteurs, les associations et les citoyens, tous peuvent agir. Nous pouvons le faire chacun à notre niveau mais aussi et surtout tous ensemble pour trouver les bonnes idées, les bonnes synergies et surtout les bonnes actions.

## // LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long terme :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 %** entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- **Réduire la consommation énergétique finale de 50 %** en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- **Réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 %** en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- **Porter la part des énergies renouvelables à 23 %** de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- **Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 %** à l'horizon 2025 (contre 72% actuellement) ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux **normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050** ;
- **Lutter contre la précarité énergétique** et affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- **Réduire de 50 % la quantité de déchets** mis en décharge à l'horizon 2025 et **découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières**.

## // RAPPEL DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU PCET DE 2013

Notre contribution de 2012 a insisté sur la nécessité d'une action ambitieuse et d'une véritable rupture. Elle ne pouvait se réaliser qu'avec **une volonté politique forte et une forte implication de tous acteurs et des habitants du territoire**.

Le Conseil de développement avait jugé frileux les objectifs de réduction des GES, en retrait par rapport aux objectifs régionaux. Le PCET de 2013 semblait se contenter des réductions liées aux effets structurels passés, et en particulier à la désindustrialisation du territoire.

Le Conseil de développement avait proposé que l'économie de la fonctionnalité soit mise au cœur de la stratégie métropolitaine et soit un outil d'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique et énergétique.

Il avait, également, proposé de privilégier les actions permettant la sobriété énergétique, en particulier dans les arbitrages budgétaires communautaires et dans des actions exemplaires menées par la communauté et les communes (par ex : palmarès éco-citoyen). Cependant, les objectifs de développement des ENR avaient été jugé « utopistes » compte tenu du contexte à la fois urbanistique et économique, sauf à mener des actions très volontaristes.

Le Conseil de développement avait fait ressortir l'importance de la « mobilité » et la timidité des objectifs du PCET, issus du PDU : à peine 4% du bilan carbone du territoire. Les ambitions doivent donc monter en puissance, en réduisant l'usage de la voiture (traitement des espaces publics), en développant les modes alternatifs (TC et modes actifs). Il avait été proposé, également, de favoriser le transfert du fret routier vers le fret ferroviaire, avec la création d'un Opérateur ferroviaire de proximité.

Le Conseil avait insisté sur l'importance du temps pour mieux réguler l'activité économique et humaine.

Enfin le Conseil avait mis l'accent sur la sensibilisation des citoyens et sur la communication par l'usage, avec une approche pragmatique prenant en compte les préoccupations des habitants et des scénarii budgétaires des ménages. Un grand projet peut créer un effet d'émulation et d'implication des citoyens.

La LTECV va aussi favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables. Elle va permettre, au niveau national, la création de 100 000 emplois à court terme (dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique et près de 30 000 dans le secteur des énergies renouvelables) et de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030. Et si l'on intègre l'ensemble des changements induits par tous les nouveaux comportements et la nouvelle manière d'être au monde, les effets sur l'emploi devraient être bien plus considérables.

Cette politique de transition énergétique doit également être un levier essentiel de réduction de la fracture sociale. Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux se rejoignent. La pauvreté engendre un certain nombre de conséquences : un faible pouvoir d'achat, des indicateurs santé catastrophiques, un frein à la transition énergétique, qui entraîne une précarité énergétique et une fracture numérique qui s'accroissent. Un accompagnement technique et financier doit donc être apporté dans ces quartiers.

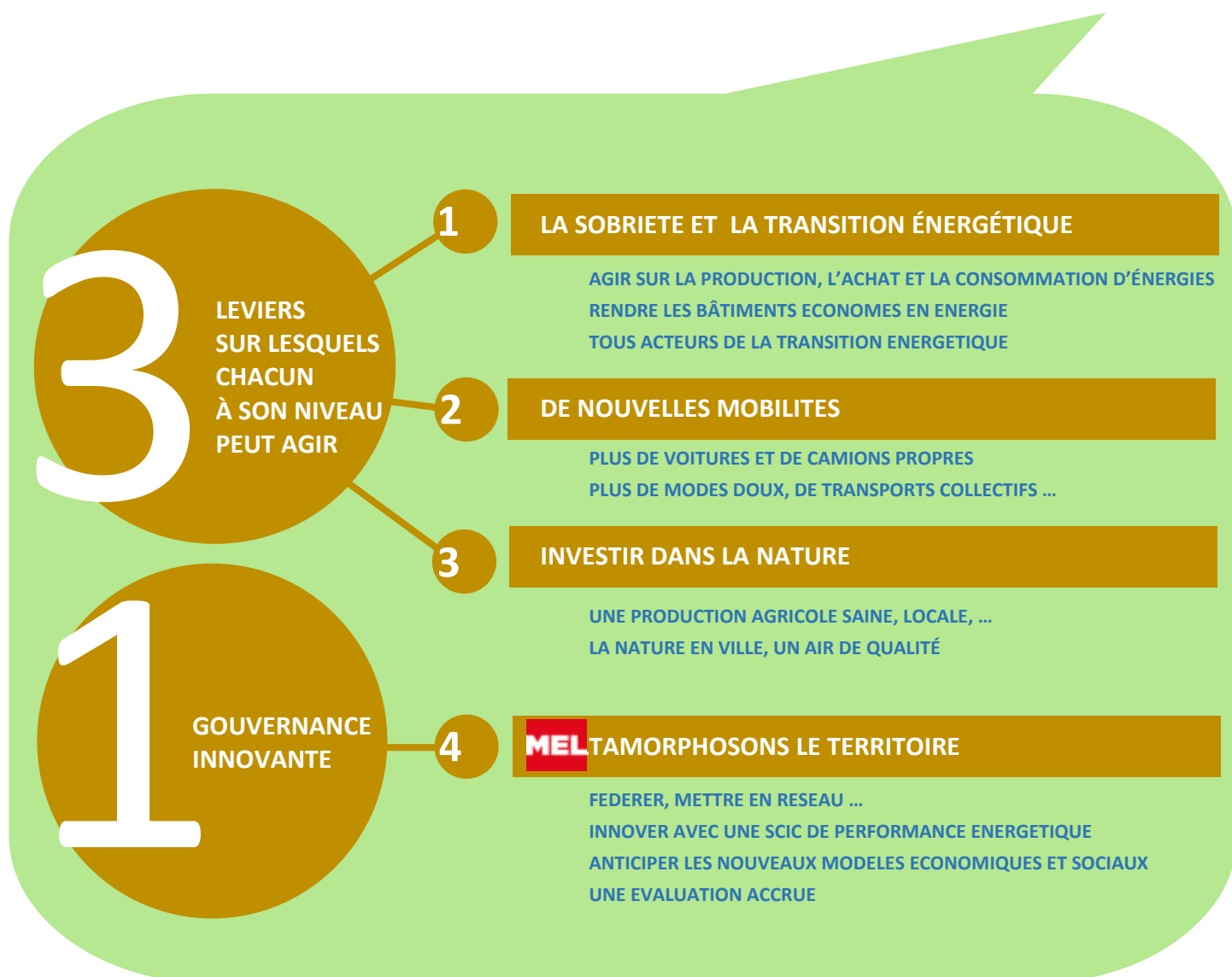
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi ambitieuse et nécessaire. Les bouleversements climatiques sont déjà en cours avec des conséquences difficilement prévisibles, les ressources énergétiques sont surexploitées très souvent dans des conditions dégradant l'environnement, nos modes de vie reposent sur des pratiques souvent non durables. La MEL a un rôle essentiel à jouer, un rôle d'actrice du changement et un vrai rôle de gouvernance.

## LA LOI TECV DE 2015 EN RESUME

- Moins 40 % de GES entre 1990 et 2030
- Moins 50 % de consommation énergétique en 2050
- 23 % d'énergies renouvelables (ENR) en 2020
- Baisse à 50 % la part du nucléaire
- Lutte contre la précarité énergétique
- Moins 50 % de déchets en 2025

## // LE PCAET DE LA MEL : TROIS LEVIERS ET UNE GOUVERNANCE

En fonction de ses attentes, le Conseil de développement a identifié trois leviers qui lui semblent à même de relever les défis du dérèglement climatique et de la transition énergétique. Mais les outils ne se suffisent pas et dans ces domaines nouveaux, des dispositifs innovants de gouvernance devront être mis en œuvre.





# LA SOBRIÉTÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La MEL dispose maintenant de compétences accrues qu'elle peut mettre au service de la transition énergétique et d'une politique adaptée aux spécificités du territoire, qu'elles soient sociales, urbanistiques, climatiques ou économiques.

## 1.1. L'ÉNERGIE : FAIRE CONVERGER LES BONNES PRATIQUES

### 1.1.1. PRODUIRE AUTREMENT

L'objectif est de produire et d'optimiser les énergies, ce qui passe par un meilleur mix énergétique et par une plus grande maîtrise de la distribution par les pouvoirs publics.

La production d'énergie ne peut pas reposer uniquement sur les initiatives communautaires ; elle doit aussi impliquer les entreprises et les particuliers qui peuvent devenir également producteurs d'énergies renouvelables.

Les toitures et terrasses de bâtiments importants ainsi que les friches industrielles ou urbaines peuvent également être des espaces de production d'énergie.

**La MEL doit rester à l'écoute de ces initiatives de terrain,** au niveau d'ensembles résidentiels, de

bâtiments ou de zones d'activité, en particulier pour le développement du solaire. Elle doit faciliter leur mise en œuvre au travers des règlements et des autorisations dont elle a la responsabilité.

De façon globale sur l'ensemble du territoire, la mise à disposition d'un cadastre solaire, cartographie du potentiel de production d'électricité photovoltaïque, sur les toitures, les terrasses de tous les bâtiments, ainsi que des friches pourrait constituer une incitation à s'engager dans cette démarche.

La MEL pourrait aussi être à l'initiative de réseaux d'échanges entre producteurs d'énergie (smart grids) pour favoriser l'optimisation énergétique.

### 1.1.2. ACHETER AU MEILLEUR PRIX

De récentes expériences initiées par des organismes privés (UFC-Que choisir) ou des collectivités territoriales (Communauté d'agglomération des Portes du Hainaut) ont montré l'intérêt pour les consommateurs des achats groupés en matière d'énergie. Des économies substantielles ont pu ainsi

être réalisées au profit des habitants concernés. La Mel pourrait être à l'initiative d'une telle opération qui pourrait être engagée par l'intermédiaire d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui sera évoquée au paragraphe 4.1.2.

### UNE OFFRE D'ACHATS GROUPES D'ÉNERGIES (GAZ ET ÉLECTRICITÉ) AU PROFIT DES PARTICULIERS

**Action :** la MEL lance une offre d'achats groupés d'énergies (gaz et électricité) au profit des particuliers. Le territoire d'expérimentation minimum est de 50 000 habitants, mais un élargissement à l'ensemble du territoire prendrait beaucoup de sens quant à l'engagement de la métropole. Il s'agit d'une opération renouvelable dans le temps.

**Objectif :** les adhérents à cette offre bénéficieraient de 1 mois à 1,5 mois d'économie de charges énergétiques par foyer par an, soit entre 80 et 120 €, ce qui représente autant de pouvoir d'achat récupéré. Cette action participe à la lutte contre la précarité énergétique. Toutes les catégories de population peuvent en bénéficier.

**Condition :** cette opération s'accompagne d'un objectif d'augmentation de l'expertise d'usage des énergies pour les citoyens. Des agents sont formés à l'utilisation rationnelle de l'énergie et tiennent ensuite des permanences à destination des habitants sur le territoire par l'intermédiaire des Espaces info énergie par exemple. Des partenaires locaux expérimentés peuvent accompagner la MEL sur tout le dispositif tel que l'association pôle SYNEO.

#### 1.1.3. CONSOMMER MOINS

Réduire la consommation d'énergie pour limiter les émissions de gaz à effet de serre est un objectif qui concerne à la fois les bâtiments et les transports.

De façon systématique, il faut fournir aux particuliers des outils de mesure de leur consommation d'énergie. Dans cette perspective, il faut que la MEL, comme la Cour des Comptes le préconise, fasse pression auprès des gestionnaires de réseau pour, qu'avec la pose des compteurs comme Linky et Gaspar, les habitants aient accès à leur consommation d'électricité en temps réel (afficheur déporté), ainsi qu'à l'historique de leur consommation sur un an (courbe de charge).

La MEL a initié, dans le projet SoMEL So Connected en partenariat avec Enedis, les premiers tests d'un modèle qui anticipe le déploiement à grande échelle des solutions smart grids.

L'enjeu est simple : optimiser la gestion de l'offre et de la demande d'électricité. La flexibilité de la puissance électrique consiste à moduler la consommation d'énergie par rapport à un usage normal. Elle se matérialise par deux principales actions du consommateur :

- la modulation à la baisse (ou effacement), qui consiste à diminuer temporairement, sur sollicitation ponctuelle, son niveau de soutirage par rapport à un niveau attendu : coupure temporaire de certains

appareils électriques chez les consommateurs, report de consommation, voire renoncement à certains usages (telles que, actions sur le chauffage électrique ou sur le ballon d'eau chaude sanitaire chez un particulier, ou sur des machines industrielles dans les entreprises)

- la modulation à la hausse, qui consiste à augmenter temporairement, sur sollicitation ponctuelle, son niveau de soutirage par rapport à un niveau attendu. Elle peut être obtenue en anticipant certains usages. Elle ne vise pas à augmenter le niveau de soutirage global, et demeure en cela compatible avec les objectifs de maîtrise de la demande en énergie.



## DES CITOYENS CONSOM'ACTEURS

Comme l'indique la plaquette de présentation de l'expérimentation SoMEL So Connected, « *la réussite de cette mutation énergétique ne pourra être possible sans l'implication de tous les citoyens qui ne sont plus consommateurs mais consom'acteurs* ». Si les bâtiments non résidentiels semblent d'abord concernés, un volet doit également accompagner les populations fragiles dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Le Conseil de développement souhaite pouvoir suivre ce projet qui intéresse 200.000 habitants de la métropole, en étudier les premiers résultats dans l'objectif de l'étendre à plus de bâtiments à terme en aidant à la définition des conditions de réussite notamment en matière d'information et d'accompagnement des usagers et tirer profit des expérimentations conduites sur d'autres territoires.

## 1.2. LA SOBRIETE ET LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DANS LES BATIMENTS

L'amélioration des équipements publics et des bâtiments appartenant aux collectivités territoriales répond à une double logique : inciter au passage à l'acte par l'exemplarité et permettre des économies sur les ressources publiques. Les bâtiments à usage économique, notamment pour les activités tertiaires, constituent eux aussi un gisement important de réduction des consommations énergétiques, mais les démarches demandent à être encouragées.

Au regard de la diversité des formes d'habitat, de la maison individuelle isolée aux grands collectifs, il est indispensable de rechercher des solutions adaptées à chaque situation. En la matière, de nombreux dispositifs existent et sont mobilisés par les différents propriétaires ou maîtres d'ouvrage. Toutefois, le Conseil a identifié des dispositifs expérimentaux qui pourraient être expertisés avant un déploiement au service de l'habitat social. De même une réponse innovante devrait être recherchée pour l'habitat privé en maisons de ville qui constitue une part importante du tissu urbain.

### 1.2.1. MONTRER L'EXEMPLE AVEC LES BATIMENTS PUBLICS

La MEL, mais aussi les communes, sont propriétaires d'un nombre important de bâtiments sur le territoire de la métropole. La MEL doit avoir une attitude exemplaire et, à l'image des actions entreprises par la ville de Seclin décrites ci-après, **mettre en place un plan ambitieux d'adaptation de son patrimoine aux nouvelles exigences climatiques et énergétiques**. Une mutualisation des méthodes et des outils avec les communes permettrait de démultiplier les résultats et de renforcer l'exemplarité de ces actions. La démarche conduite par la commune de Seclin, décrite ci-après, paraît exemplaire et mériterait d'être reproduite dans tout le territoire métropolitain. Également, une démarche similaire concernant l'éclairage public serait très certainement génératrice d'économies et d'impacts positifs sur la biodiversité.

**A court terme, la MEL dispose d'un vecteur majeur pour démontrer sa volonté : son nouveau siège, le Biotope, prévu pour être opérationnel fin 2019 ne peut être qu'un bâtiment à énergie positive ou au moins nulle, qualité qui doit être au cœur de la communication autour de cette évènement.**



## UNE VRAI REUSSITE : LA VILLE DE SECLIN



*Si les objectifs de la loi sont ambitieux ils sont atteignables. La commune de Seclin sous l'égide du maire Bernard DEBREU et de son adjoint Alain FRUCHART que nous avons rencontré ont réussi ce pari qui paraissait fou il a à peine 4 ans.*

*// En 2014 la ville de Seclin signe la convention européenne des maires pour le climat et l'énergie. Grace à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, au développement de la sobriété énergétique dans ceux-ci, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'un plan de déplacement administration, la municipalité s'est fixé des objectifs ambitieux :*

- moins 30% de GES d'ici 2020 (sur la base d'un référentiel de 2011 – le bâti représentant 75% du total des GES) ;*
- moins 20% de consommation d'énergie ;*
- 30% d'énergies renouvelables.*

*Pour chaque bâtiment de la commune (plus d'une quarantaine dont la piscine municipale) un audit énergétique complet et un plan d'action chiffré pour une sobriété énergétique (coûts/ subventions/gains) sont établis. Il s'agit d'étapes indispensables à la réussite du projet.*

***// Le bilan en 2 ans de 2015 à 2017 est très positif :***

- moins 26% de GES ;***
- moins 19% de consommation d'énergie ;***
- 28% d'énergie renouvelables ;***
- 150 000 € d'économies.***

*Ces résultants ont été obtenus en mobilisant et en croisant de nombreuses actions :*

- La rénovation énergétique du patrimoine avec un financement en propre et un excellent retour sur investissement*
- Le remplacement de 50% du parc automobile par des véhicules 100% électriques*
- L'éclairage public avec des LED pour moduler l'intensité la nuit*
- L'élimination totale des produits phytosanitaires en 2017*
- Le renouvellement de l'ensemble de nos contrats d'électricité au profit d'une électricité 100% renouvelable*
- Le tri sélectif dans les bâtiments municipaux et la création d'un "Repair Café"*
- Le développement des ENR avec de la géothermie, une moquette solaire sur la piscine et une première centrale solaire photovoltaïque en autoconsommation sur un 1er bâtiment entièrement rénové thermiquement.*
- Une permanence du point Info MEL Énergie en mairie deux fois par mois.*
- Le portage de plusieurs projets de reforestation au Burkina-Faso.*

*Grâce à ces résultats positifs, la ville s'est fixé pour 2018 des objectifs encore plus audacieux :*

- moins 35% de GES*
- moins 30% de consommation d'énergie (150 000€ de dépenses d'énergie en moins)*
- 33% d'énergies renouvelables (objectif pour 2020 : plus de 300 000 € d'économie)*

***// Seclin ambitionne d'être la première commune de France à atteindre en 2030 moins 50% en GES, moins 40% de consommation d'énergie et 50% d'énergies renouvelables dont 20% produites localement. Porté par une volonté politique, c'est un travail transversal avec l'ensemble du conseil municipal, la fédération de tous les acteurs de la commune, les commerçants, les entreprises, les écoles, les citoyens pour que chacun agisse et réduise son empreinte carbone, Toutes ces actions portées par l'ensemble des acteurs de la ville permettent d'atteindre les objectifs de la LTECV.***

### 1.2.2. OSER LES COMPETITIONS SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE

La MEL pourrait avoir une action d'incitation auprès des acteurs du territoire ayant des bâtiments tertiaires, notamment en suscitant de l'émulation par des appels d'idées ou des concours/défis tels que Cube 2020.

Le **Concours Usage et Bâtiment Efficace 2020** (Cube 2020) récompense les bâtiments tertiaires réalisant des économies d'énergie. Pendant un an celles-ci sont

suscitées et évaluées sur le bâtiment en mobilisant deux des leviers les plus immédiatement rentables de la performance d'un bâtiment : une meilleure exploitation des équipements techniques et la mobilisation de ses occupants pour plus de sobriété grâce à leurs éco-gestes. **Cube 2020 a reçu le parrainage du Ministre de la transition écologique et solidaire.**



#### UNE PARTICIPATION DE BATIMENTS DE LA METROPOLE AU CONCOURS CUBE 2020 POUR 2018.

**Action :** La MEL inscrit des bâtiments de son patrimoine au défi et encourage les principaux utilisateurs du tertiaire à l'accompagner. La MEL pourra se poser en porte bannière de l'équipe locale (à l'instar d'autres grandes villes de France).

**Objectif :** regrouper pour le défi au moins 2 bâtiments de la MEL et une dizaine de bâtiments tertiaires d'autres propriétaires. 10 à 25% d'économies rapides avec un bon retour sur investissement sont attendus. Plus de 400 entreprises ont déjà concouru au niveau national.

**Partenariat :** l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB) qui encadre le concours, assure le suivi des candidats et délivre un compte rendu fiable. Dans tous les cas, l'IFPEB facilite toutes les mises en place par des interventions, du contenu et des retours d'expériences.

**Planning :** le concours se déroulera du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. La remise des prix se tiendra en septembre / octobre 2019 (aux portes de 2020...). **Attention, les inscriptions sont bientôt closes.**

Fiche  
# 01/16

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
DE VOTRE ACTIVITÉ

STRATÉGIE



### 1.2.3. S'ENGAGER DANS DES DÉMARCHES DE SAUTS ÉNERGÉTIQUES (ENERGIESPRONG).

La MEL pourrait favoriser l'émergence d'un marché de rénovation innovant dans le logement social en développant sur le territoire métropolitain un programme qui a porté ses fruits aux Pays-Bas.

Cofinancé par l'Europe, le programme « EnergieSprong » ou « Saut énergétique », né aux Pays-Bas, vise à massifier les rénovations énergétiques pour en faire baisser le coût. Lancée en 2013, cette méthode de rénovation vise à industrialiser les travaux en amont afin de réduire la phase de chantier. Façades et toitures sont fabriquées en atelier avant d'être posées in situ en un temps record. Grâce à cette technique la durée de chantier passe de huit mois habituellement à trois semaines voir moins.

Cette rénovation affiche également un niveau énergie zéro garanti sur 30 ans pour tous les usages énergétiques). Concrètement, cela signifie que les logements rénovés produisent annuellement autant d'énergie qu'ils en consomment. Pour ce faire, la

démarche implique l'isolation par l'extérieur du bâtiment, la production d'énergie renouvelable ou encore le remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de ventilation, ...

Cette méthode est adaptée à l'habitat individuel ou à des petits collectifs de 3 niveaux maximum.

Un chantier prototype est en cours sur la métropole à Hem, sous la responsabilité de Vilogia (cf. ci-dessous).



#### LE « SAUT ÉNERGÉTIQUE » UNE SOLUTION À DÉVELOPPER POUR L'HABITAT SOCIAL

**Action :** la MEL pourrait expertiser l'expérimentation de la démarche « Saut énergétique » de Hem et inciter les bailleurs sociaux et les propriétaires de logements individuels et en petits collectifs à s'y engager.

**Objectif :** engager un véritable changement d'échelle de la rénovation énergétique de logements sociaux à moindre coût et en moins d'une semaine, couplé à une production locale d'énergie renouvelable.

**Financement :** l'utilisation de solutions techniques performantes conduit à un surinvestissement qui peut être financé par les économies réalisées sur 30 ans, sans surcoût pour les locataires. Pour ces derniers on peut espérer une baisse de la facture des charges de l'ordre de 60% et un loyer non augmenté. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques peut être revendue et des financements européens sont disponibles dans le cadre du programme H2020.

#### 1.2.4. RENDRE L'HABITAT PRIVE ÉCONOME EN ÉNERGIE

Le grand défi est celui de la **réhabilitation de l'habitat privé existant**, qui représente l'essentiel du stock de logements. Il présente des situations très diverses : propriétaires-bailleurs, locataires, propriétaires-occupants, copropriétés... avec des capacités financières très différentes et un état technique des bâtiments très contrasté.

En ce qui concerne les copropriétés, la place des syndicats est primordiale. Ils doivent être informés et mobilisés vers cet objectif par une sensibilisation proactive auprès de leurs représentants locaux.

Mais le tissu urbain métropolitain est, pour une part importante, composé de maisons individuelles, en bande le long des rues. Leur rénovation énergétique est une tâche considérable à mener, qui ne peut se satisfaire des solutions individuelles existantes même assorties d'un accompagnement public comme les Espaces info-énergie. Il est indispensable d'imaginer un dispositif innovant, initié par la MEL et les

communes. Ce dispositif, concernant à la fois l'isolation thermique et la production d'énergie, proposerait un service complet aux ménages, au plus près de leurs préoccupations (assistance technique et budgétaire, incitation financière).

Parallèlement, il est sans doute nécessaire de s'interroger davantage sur l'équilibre à trouver entre réhabilitation du parc existant et construction neuve. Le parc de logements de la métropole est plus ancien et de moins bonne qualité que celui de la plupart des grandes agglomérations françaises. Si le patrimoine architectural doit être préservé, il y a aussi une part non négligeable du parc présentant moins d'intérêt, qui ne correspond plus aux besoins des ménages d'aujourd'hui et pour lequel les objectifs d'économies d'énergie sont parfois difficiles, voire impossibles à atteindre. Le logement neuf peut beaucoup plus facilement répondre aux normes énergétiques d'aujourd'hui, plus en adéquation avec ce que souhaitent les ménages du XXI<sup>ème</sup> siècle.

#### EXPERIMENTER UNE OPERATION GROUPEE DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR UN QUARTIER OU UN ENSEMBLE DE RUES.

**Actions :** Il s'agit essentiellement de combiner sur le territoire du projet des outils disponibles :

- Systématiser la fourniture aux particuliers des outils de mesure de leur consommation d'énergie (compteurs comme Linky et Gaspar).
- Mettre à disposition des particuliers une ingénierie technique et financière de proximité afin de permettre le montage des dossiers de rénovation thermique, avec présence sur le terrain.
- Expérimenter la mise en place d'un guichet unique pour les habitants qui mutualiserait auprès d'un seul intervenant l'ensemble des aides liées à la performance énergétique afin de fournir une meilleure information, une meilleure lisibilité et un meilleur accès à ces aides. Le CESE faisait remarquer récemment que l'on était face à « *une jungle des outils d'aides au financement dans laquelle les ménages peinent à se retrouver* ».
- Favoriser l'émergence d'une filière économique locale sur la transition énergétique : production de matériaux (en lien avec TEAM2 notamment), professionnalisation des artisans, création de formations spécifiques, ...
- Evaluer rapidement l'expérimentation afin de la généraliser à l'ensemble des quartiers de la métropole de nature similaire.

**Partenariat :** Une telle expérimentation doit recueillir l'accord et la participation de tous les acteurs : collectivités territoriales (Région notamment), institutions expertes et financeurs (Adème, Anah, ...), organismes professionnels (Chambre des métiers, instituts de formation, ...).



## DE NOUVELLES MOBILITÉS

En matière de mobilité, les deux objectifs d'efficacité énergétique et de sobriété doivent être poursuivis simultanément. L'efficacité énergétique ne suffira pas. Il faut impulser et accompagner de nouveaux comportements et de nouvelles organisations plus sobres tant chez les habitants que dans les entreprises. Aller au bout de la sobriété énergétique suppose d'engager une refonte progressive et globale de la mobilité sur le territoire métropolitain.

### 2.1. MOINS DE VÉHICULES UTILISANT LES CARBURANTS TRADITIONNELS

#### 2.1.1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU PARC DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

Les progrès techniques des nouveaux véhicules permettent de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Aujourd'hui l'évolution des technologies entraîne une augmentation des ventes de véhicules électriques. En 2017, les ventes de véhicules ont augmenté de 13%, même si le taux de pénétration de l'électrique reste encore faible en France (1,2% des ventes) par rapport aux pays scandinaves (29% du parc de véhicules est électrique en Norvège), il est appelé à se développer notamment pour les déplacements en milieu urbain et péri-urbain.

A terme avec la baisse des prix et l'augmentation de l'autonomie des batteries dues aux évolutions technologiques les ventes devraient encore progresser.

L'un des freins qui reste pénalisant est l'accès à des stations de recharge. Dans le cadre de cette nouvelle compétence, la MEL a retenu comme objectif l'implantation de 270 bornes sur l'ensemble du territoire d'ici à fin 2018 : 220 dans l'espace public et 50 dans les parkings, parcs-relais ... Pour la gestion de

ce dispositif, la MEL adhère au service régional Pass Pass électrique. Selon ce dispositif la recharge se fait sur des emplacements dédiés de l'espace public. Pour les particuliers résidant dans le tissu urbain en bande sans garage, cela suppose d'y conduire puis d'y reprendre leur véhicule. Une recherche expérimentale de solutions pour assurer une recharge devant chez soi permettrait de démultiplier l'attrait de cette transition.

Parallèlement, la MEL pourrait aussi inciter les opérateurs de l'auto-partage, les grandes institutions ou entreprises propriétaires de flottes à convertir une partie de leur parc de véhicules thermiques en véhicules électriques et à installer dans leurs parcs de stationnement des bornes de recharge à disposition de leur personnel.

Une démarche similaire pourrait être engagée auprès des chaînes hôtelières qui pourraient installer des bornes de recharge à disposition de leurs clients dans les parcs de stationnement de leurs grands établissements notamment ceux en périphérie.

### 2.1.2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

L'électricité ne constitue pas l'unique substitut à l'essence et au diesel. Le gaz naturel pour véhicules ou GNV (identique au gaz à usage domestique) constitue une alternative crédible et réaliste pour limiter les émissions de GES et de polluants. Cette solution GNV est déjà opérationnelle et économiquement accessible pour les moteurs thermiques. Elle est déjà mise en œuvre au sein de la MEL où plus de 70 % de la flotte de Transpole roule au GNV (dont la totalité des bus propriété de la MEL).

Le recours au GNV contient sa propre transition énergétique puisqu'il peut être complété et remplacé progressivement par le bio-méthane. Le centre de valorisation organique (CVO) de Sequedin, à partir des bio-déchets des ordures ménagères, des déchets verts des déchetteries et des restes des repas des cantines collectives, produit déjà du méthane ainsi que du compost. Ce méthane est injecté dans le réseau local ou utilisé dans les bus de transport en commun.

A terme, d'autres carburants, comme l'hydrogène, peuvent compléter l'éventail de solutions énergétiques pour la mobilité et il est indispensable de préparer le plus amont possible leur mise à disposition des utilisateurs.

La MEL a délibéré le 19 octobre 2017 sur une stratégie métropolitaine de développement de l'usage du GNV. Le Conseil de développement soutient le plan d'actions décrit au §4 de la délibération.



Station de chargement des bus Transpole en bioGNV - Photo : Frederic Douard

#### ELARGIR LES OFFRES ALTERNATIVES AUX CARBURANTS ISSUS DU PETROLE

**Pour faciliter le développement du parc électrique et hybride**, la MEL doit maintenir une politique volontariste de développement des bornes de recharge électrique dans l'espace public et sur l'ensemble du territoire, ainsi que dans les parkings publics notamment souterrains. La recherche de solutions innovantes pour les particuliers « au plus près de chez soi » pourrait être menée de front.

**Pour l'utilisation du GNV**, le Conseil de développement préconise d'adopter une attitude proactive forte afin d'assurer le déploiement de cette filière :

- Le développement du potentiel de la production de méthane peut prendre plusieurs formes : le renforcement de la qualité du tri pour les particuliers, la recherche d'autres ressources telles que les déchets de la restauration privée, les produits fermentescibles issus de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire. **Un objectif pour 2028 de 10 unités de production** avec injection dans le réseau serait démonstratif de la volonté métropolitaine.
- Le développement de l'usage du GNV pour une partie des flottes opérant sur le territoire métropolitain : sous-traitants de Transpole, opérateurs publics tels que la MEL, les délégataires de services publics (collecte des ordures ménagères, Iléo, ...) les transporteurs notamment ceux assurant les dessertes urbaines (la logistique du dernier km). Pour servir ces nouveaux usagers, **10 stations de distribution ouvertes au public** sont à déployer d'ici 2028.

## 2.2. CONTINUER A ENCOURAGER ET DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le développement de l'usage des transports collectifs doit être poursuivi et accéléré, à la fois par une meilleure information des usagers, par une bonne articulation entre les opérateurs, mais aussi par une politique d'urbanisme qui favorise les transferts modaux autour de pôles d'échange. Le Conseil de développement dans des précédentes contributions, Accessibilité (janvier 2016), SCoT (juillet 2016), Santé environnementale (décembre 2017), a constamment insisté sur l'incontournable nécessité de l'usage des transports en commun comme facteur majeur de fonctionnement de la métropole et de la concentration de l'urbanisation à proximité des pôles d'échange.

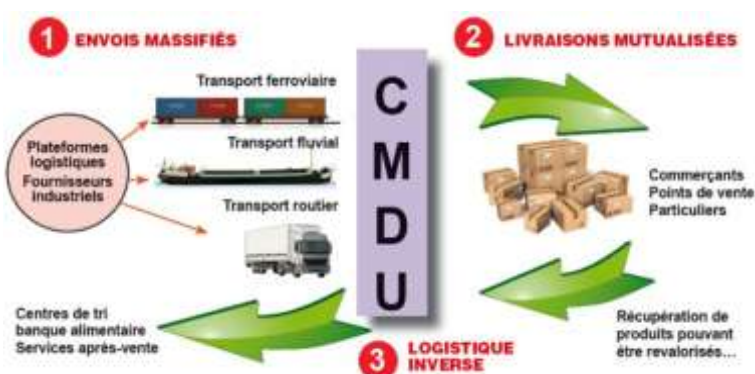
Egalement l'augmentation des déplacements entre l'ancien bassin minier et Lille (2% par an) justifie la construction du Réseau express Grand Lille (REGL), permettant de soulager l'A1 et de favoriser les échanges tant pour les habitants de la métropole que pour ceux de l'ancien bassin minier. Il s'agit à la fois d'un problème économique par le coût de la thrombose de la métropole, sanitaire en raison du niveau de pollution atteint par les bouchons et de bien être pour tous les habitants de l'Aire métropolitaine de Lille.

## 2.3. OPTIMISER, MUTUALISER ET DÉCARBONER LA LOGISTIQUE URBAINE

Pour le transport de fret, avec les livraisons du dernier kilomètre en forte augmentation avec le e-commerce, il faut organiser la création de plates formes de livraison en ville. L'expérience du Centre multimodal de distribution urbaine (CMDU) du Port de Lille doit être étendue.

En optimisant et en mutualisant les livraisons dans une perspective de juste à temps, le CMDU concourt à diminuer le trafic en ville. Il propose des véhicules de livraison propres tels que des triporteurs, des véhicules électriques ou propulsés au gaz naturel comprimé, et permet de massifier

des flux pour rendre compétitifs l'usage accru des voies d'eau et du chemin de fer.



## 2.4. RENFORCER LA PRATIQUE DES MODES DOUX

Le développement des modes doux (ou actifs) se pose dans l'agglomération lilloise plus qu'ailleurs, puisque la part de ces modes doux est la plus faible de toutes les grandes agglomérations françaises.



A l'exception peut-être de Lille intramuros, l'usage des 2 roues reste très faible et l'enjeu pour la MEL est de développer le vélo par le transfert depuis la voiture plus que depuis la marche, celle-ci restant un mode adapté en ville pour de courtes distances.

Nos voisins flamands nous montrent le chemin en ce domaine grâce à des infrastructures adaptées et sécurisées (continuité des itinéraires, conception sécurisée des pistes et nombreuses infrastructures de stationnement). La MEL met en avant plus de 600 km d'aménagements cyclables, mais tous les itinéraires sont loin de présenter les mêmes caractéristiques de confort, de continuité et de sécurité que nos voisins.

### **Quelques mesures simples permettraient d'encourager l'usage des modes actifs :**

- A partir de chaque gare, créer dans un rayon de 5 km un réseau de pistes cyclables qui convergent vers la gare (5 km étant une distance facile à parcourir en vélo).
- Autour des lycées, des collèges, des établissements d'enseignement en général, créer et sécuriser les pistes cyclables pour

développer les bons réflexes vers les modes doux.

- Réaliser le jalonnement de l'ensemble du territoire de la MEL en pensant vélo comme par exemple à la ville de Gand et sa région.
- Penser aussi visibilité des cyclistes et éviter les espaces de verdure qui isolent la piste cyclable des regards et qui donnent un sentiment d'insécurité pour les femmes notamment.

## **2.5. REDUIRE L'USAGE INDIVIDUEL DE L'AUTOMOBILE**

Un recours moins fréquent à la voiture, une limitation de la vitesse permettent de façon certaine la réduction des émissions de GES. Pour y parvenir il existe tout un ensemble de moyens qu'il importe de mobiliser et de combiner pour un meilleur impact :

- Une limitation raisonnable de la vitesse des véhicules, 70 km/h sur le périphérique lillois et les voies express urbaines, 30 km/h dans les zones urbaines denses permettrait de diminuer les émissions polluantes et le bruit.
- La restriction de la circulation en période critique reste un moyen de prévention. La vignette Crit'Air va dans le bon sens, mais son usage pour les seuls jours de dépassements de seuils de pollution ne peut être qu'une étape. La zone de circulation restreinte (ZCR) prévue dans 12 communes autour de Lille devrait être dès que possible étendue à l'ensemble de la zone urbaine dense.

La MEL étant concernée par le Plan de protection de l'atmosphère (PPA inter-départemental Nord – Pas de Calais), la LRTCV lui donne la possibilité de mettre en place une mesure de restriction de circulation pour les

véhicules les plus polluants, sur tout ou partie de son territoire.

- L'auto-partage réduit la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité. Il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants et permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules. La MEL peut encourager la création de places de stationnement réservées à l'auto-partage.
- Le covoiturage permet également par la mutualisation d'un véhicule de baisser les niveaux de rejet de GES. La Région, via le Syndicat mixte intermodal régional des transports (SMIRT), vient de lancer une application [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr) pour mutualiser les déplacements des automobilistes des Hauts-de-France. La MEL pourrait relayer cette offre sur son site MELcome afin de faciliter également les déplacements à courte et moyenne distances au sein de la métropole.



## INVESTIR DANS LA NATURE

Pour faire face aux évolutions climatiques, et au maintien de la biodiversité il est important de garder un bon équilibre entre urbanisation et nature. La réintroduction du végétal en ville, par la politique de trame verte et bleue, en s'appuyant en particulier sur le foncier des friches industrielles, permet de limiter les îlots de chaleur. Elle contribue également à resserrer le lien social. Toutes ces politiques contribuent également à améliorer l'image urbaine, ce qui n'est pas négligeable pour une agglomération qui sera Capitale mondiale du design en 2020.

Pour favoriser la biodiversité il faut réintroduire du végétal dans l'aménagement urbain et promouvoir l'agriculture en ville, sous des formes adaptées (permaculture, jardins partagés, jardins familiaux).

### 3.1 PLUS DE NATURE EN VILLE

Si la MEL est la première métropole verte de France avec environ la moitié de son territoire en espaces agricoles, force est de constater que le végétal est globalement absent du milieu urbain. La MEL pourrait aider les communes à réintroduire le végétal dans les espaces publics par une aide technique aux communes, notamment à celles qui ne peuvent avoir en interne les compétences et par une mutualisation

des moyens et des bonnes pratiques. Tous les métropolitains peuvent également concourir à cet objectif. Il s'agirait notamment de végétaliser les linéaires des rues, les toits, les murs, les dents creuses, de reconstituer les haies, les vergers, ... Toutes les communes de la métropole pourraient aussi généraliser le permis de végétaliser initié à Lille.

#### ENSEMBLE, VERDISSONS LA METROPOLE !

**Objectif** : reverdir notre métropole qui manque singulièrement d'arbres en combinant :

- Une action volontaire de la MEL et des communes pour **planter 100.000 arbres d'ici 2023**. Pour renforcer la visibilité de cette action et susciter l'adhésion du plus grand nombre, les végétaux plantés ne devront pas être de discrets baliveaux, mais des **arbres tiges**, perceptibles dans le paysage.
- Une politique proactive **d'information, de motivation et d'accompagnement** auprès de tous les acteurs métropolitains (habitants, entrepreneurs, agriculteurs, ...) pour que chacun contribue à sa façon, avec ses moyens et à son échelle à la végétalisation de tout le territoire.

**Moyens** : pour financer une grande partie de ces plantations, ainsi que, pourquoi pas, d'autres actions, la MEL pourrait créer une **Chambre de compensation carbone métropolitaine**, à l'exemple de la Fondation de Lille dont le Fonds solidarité climat pourrait être élargi.

Ceux qui le souhaitent (communes, écoles, particuliers, entreprises...) pourraient réduire leur empreinte carbone et compenser leurs émissions de gaz à effets de serre liés aux voyages en avion, aux consommations de chauffage importantes, ... Ce système existe déjà mais il n'est pas local et on ne connaît pas bien la traçabilité ni les acteurs qui en font commerce.

Cette chambre de compensation carbone métropolitaine aurait un impact extrêmement positif. Elle aurait une dimension locale, métropolitaine, avec un effet pédagogique et incitatif certain sur les habitants, elle leur permettrait une prise de conscience du réchauffement climatique. Elle contribuerait aussi certainement à la renommée de la MEL et ainsi à son attractivité.

## 3.2. FAVORISER TOUTES LES FORMES D'AGRICULTURES

### 3.2.1. ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES

Il faut aussi prendre en compte l'impact de la production agricole sur les GES. Lors du Café métropolitain « Bien cultiver pour bien manger » organisé par le Conseil de développement le 31 mai 2017, diverses pistes pour minimiser l'impact de l'agriculture, et corrélativement de l'alimentation, sur la pollution de l'air et les GES ont été esquissées :

- promotion d'une agriculture sobre en produits phytosanitaires, sources de pollution de l'air et des eaux (perturbateurs endocriniens, ...) ;
- encouragement des circuits courts, que ce soit dans la restauration collective scolaire ou administrative, mais aussi dans les grandes entreprises pour limiter les impacts du transport des aliments ;

- promotion de la production locale notamment urbaine (jardins familiaux ou partagés, fermes urbaines, ...) pour lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la biodiversité tout en confortant le lien social ;
- renforcement de la séquestration du carbone en proposant d'autres méthodes de culture et de gestion des sols agraires : éviter d'avoir des sols nus une période de l'année, plantation de haies qui pourraient être financées par la chambre de compensation carbone métropolitaine (cf. chapitre 3.1) ;
- appui à une politique de réutilisation des composts pour la production de méthane.

### 3.2.2. DE LA PERMACULTURE A LA VILLE EN TRANSITION

La permaculture propose une méthodologie pragmatique et solidaire qui amène à concevoir des cultures, des lieux de vie autosuffisants respectueux de l'environnement et des êtres vivants. Elle s'inspire du fonctionnement des éco-systèmes et des savoirs traditionnels.

La permaculture va permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serres (GES) grâce à sa méthodologie peu gourmande en carbone. Elle apporte des solutions concrètes sur le volet « adaptation » : en réduisant la vulnérabilité du territoire par la mise en place de « Design » adaptés sur l'alimentation locale, la transition énergétique, l'autonomie alimentaire et énergétique.

Mais au delà des jardins et de la production agricole, ces principes, qui relèvent plus d'une démarche philosophique, se retrouvent dans la ville en transition. Dans celle-ci, il s'agit de passer de la dépendance au pétrole à la résilience locale en réduisant les consommations d'énergie, en relocalisant les activités et les productions et en intensifiant les relations humaines.

Pour le mouvement des villes en transition, « *il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire (bourg, quartier d'une ville, village...), à prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic du pétrole et du changement du climat et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement. Il s'agit de mettre en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir et qui visent à :*

- *réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO2 ;*
- *renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par une relocalisation de l'économie (alimentation, ENR...);*
- *renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire ;*
- *acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie. »*

Dans la métropole, des projets relevant de cette démarche sont d'ores et déjà engagés à Lille-Fives, Lomme et Roubaix.

### 3.3. UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITÉ AVEC UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

Les facteurs environnementaux jouent un rôle fondamental sur la santé des habitants. Or sur ce point la MEL et plus largement la région des Hauts-de-France présentent des caractéristiques très défavorables : taux de mortalité, cancers, ... C'est une préoccupation que le PCAET doit impérativement prendre en compte car elle met en jeu l'espérance de vie de nos concitoyens.

Le Conseil de développement a remis une contribution sur la santé environnementale en décembre 2017. Certaines des préconisations qui y sont proposées sont en relation directe avec l'élaboration du PCAET dont bon nombre ont été reprises précédemment : la réhabilitation thermique des logements, une agriculture sobre en produits phytosanitaires, l'augmentation des modes actifs de déplacement, le retrait progressif des véhicules les plus polluants, le développement de l'offre de transports publics, ... En complément le Conseil a identifié deux préconisations nouvelles

#### 3.3.1. UNE APPLICATION POUR CONNAÎTRE EN TEMPS RÉEL LA QUALITÉ DE L'AIR SUR TOUTE LA MÉTROPOLIS

Via l'application MELcome, le citoyen dispose d'une information en temps réel sur la qualité de l'air par l'intermédiaire de Atmo Hauts-de-France. Mais cette information est statique géographiquement et peu explicite qualitativement avec dix niveaux de très mauvais à très bon.

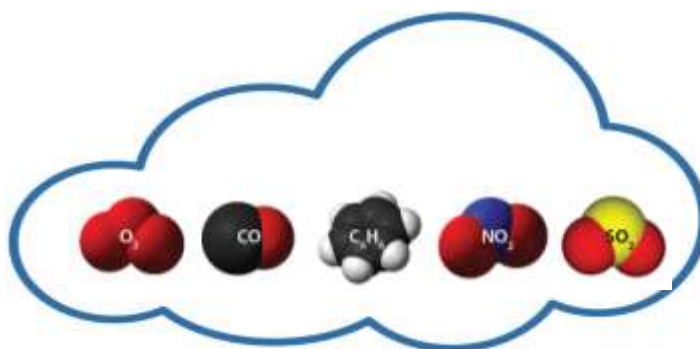
Son utilité serait renforcée si la consultation permettait de naviguer au sein du territoire métropolitain et si la « note » attribuée était accompagnée de recommandations vis-à-vis de personnes sensibles (personnes âgées, enfants, malades, ...) et des activités à pratiquer ou à proscrire.

#### 3.3.2. LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS LORS DES PICS DE POLLUTION

Le droit de respirer un air pur qui ne nuise pas à la santé est inscrit dans la loi depuis la loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996.

La MEL doit en garantir l'exercice à ses habitants et assumer son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité.

En ce sens, les transports publics devraient proposer la gratuité systématique lors des pics de pollution et travailler à une véritable attractivité des tarifs et des services qu'ils proposent aux usagers.





## TAMORPHOSONS LE TERRITOIRE

### 4.1 UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE, RENFORCEE ET INNOVANTE

La LTECV rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés.

Le dispositif MELtamorphose, annoncé à l'occasion des 50 ans de la MEL, « *un dispositif qui a vocation à réunir et à soutenir l'ensemble des projets d'innovation que la MEL soutiendra dans les années futures* », pourrait trouver dans la mise en œuvre du PCAET et plus particulièrement dans la transition énergétique un formidable terrain mobilisateur et fédérateur, à condition d'associer innovation et solidarité.

#### 4.1.1 UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES CITOYENS ET DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

La réussite du PCAET repose sur un pilier incontournable : la mobilisation et la participation de tous les acteurs du territoire à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions. Les responsables politiques, les

collectivités territoriales et les institutions publiques, les chercheurs, les entrepreneurs et les agriculteurs, les citoyens et les associations, tous doivent être impliqués. Pour cela la gouvernance du PCAET doit s'appuyer sur des principes clairs.

#### LES VERTUS CARDINALES DE LA GOUVERNANCE DU PCAET

1. **Informier** : communiquer, sensibiliser l'ensemble des acteurs pour impulser les changements de comportement ;
2. **Fédérer** : repérer les bonnes pratiques, les partenaires-clés, les aider à se fédérer autour d'objectifs communs, et à porter ensemble des projets de transition énergétique.
3. **Accompagner** : initier, accompagner, soutenir et évaluer les projets expérimentaux ciblés pour leur effet levier.
4. **Mettre en réseau** : trouver, avec les partenaires impliqués dans les projets, les moyens de massifier l'action, partager les actions similaires, les réussites.

#### 4.1.2 UNE SCIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE MOTEUR DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Concernant l'énergie, la gouvernance est un enjeu essentiel, qui ne peut pas se résumer à une restructuration interne des services de la MEL, même si celle-ci peut s'avérer bénéfique pour la gestion de ses compétences propres. La coordination et la mobilisation de nombreux acteurs extérieurs impliquent la mise en place d'un dispositif transversal, participatif, qui puisse à la fois susciter, réaliser des actions et s'autofinancer. La MEL a d'ailleurs voté le 23 février 2018 la création d'un opérateur de gouvernance adapté.

**Pour le Conseil de développement, cet opérateur pourrait être une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).** Elle peut être créée sous la forme d'une société anonyme (SA), d'une société par action simplifiée (SAS) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL), à capital variable. Quel que soit son secteur d'activité, la SCIC doit avoir pour objet la production ou l'offre de produits ou de services présentant un intérêt social collectif. Ses adhérents peuvent être des collectivités, des institutions, des entreprises, des particuliers ... Pour atteindre tous ses objectifs, la SCIC doit agir sur les 3 piliers de la performance énergétique : les achats, l'efficacité énergétique par l'information, les comportements.

De façon simplifiée le principe d'une SCIC Performance énergétique métropolitaine pourrait

être le suivant. La SCIC pourrait lancer un appel d'offre pour un achat mutualisé d'énergie (cf. chapitre 1.1.2). Les adhérents bénéficient d'une fourniture d'énergie à prix réduit mais compris entre le prix négocié et le tarif initial. Cet écart constitue l'autofinancement de la SCIC qui peut l'investir dans des actions d'accompagnement ou de développement de la transition énergétique. Parallèlement, la SCIC met en place les dispositifs permettant à chacun des sociétaires de mesurer ses consommations pour tous types d'usage pour ensuite agir sur ceux-ci et ajuster finement l'offre d'énergie à la demande. Enfin, elle propose des conseils pour adapter les comportements de chacun aux objectifs de sobriété et de transition énergétique.

Elle pourrait permettre à des particuliers ou à des organisations de bénéficier d'économies significatives, de mettre en œuvre de manière collaborative le mix énergétique sur le territoire, d'accompagner la création de nouveaux moyens de production et de contribuer à augmenter la part d'énergies renouvelables.

Il peut s'agir d'une solution innovante pour mettre en place une gouvernance collaborative et solidaire de l'énergie sur un territoire en impliquant tout le monde et associant performances sociale, sociétale, économique et environnementale.

#### CREER LA SCIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA MEL

##### Actions :

- Lancer au plus vite l'étude de faisabilité afin de mesurer les avantages et les risques économiques, sociaux et financiers de cette innovation pour préparer la délibération de création.
- Identifier les acteurs du territoire concernés, collectivités territoriales, institutions, entreprises, associations, particuliers, ..., et entamer leur organisation en collèges.
- Engager l'action de la SCIC en lançant l'appel d'offre pour l'achat mutualisé d'énergies (cf. chap 1.1.2).
- Rechercher les territoires engagés dans des démarches similaires ou souhaitant le faire pour renforcer l'expertise autour de ce dispositif.

## 4.2. LES NOUVEAUX MODELES AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE

La nature fondamentale des enjeux sous-tendant la stratégie et le programme d'actions du PCAET exige de ne pas rester enfermé dans les anciens modèles. Il est indispensable d'entrer pleinement dans l'innovation en termes de modèles économiques. Certaines des propositions du Conseil de développement s'appuient sur des alternatives au

modèle dominant capitalistique qui ne répond pas aux exigences du développement durable : la frugalité, l'économie collaborative, l'économie circulaire. Toutefois, une innovation stratégique de rupture mériterait d'être introduite en faisant du territoire de la MEL un champ d'expérimentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

### 4.2.1 RENFORCER LA PLACE DES NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES.

**L'économie de la frugalité** est une démarche consistant à répondre à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible en utilisant un minimum de moyens. Elle est souvent résumée par le fait de fournir des solutions de qualité à bas coût ou de faire mieux avec moins, donc très adaptée aux économies d'énergie

**L'économie collaborative** est une activité humaine de pair à pair, qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation des échanges. Elle s'appuie sur une société du partage, qui passe par la mutualisation des biens, des espaces et des outils, des savoirs (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en réseau ou en communautés. Elle passe généralement par l'intermédiation notamment de plateformes

numériques qui en ont permis un développement important ces dernières années. Le co-voiturage en est une des concrétisations les plus médiatisée.

**L'économie circulaire** est un modèle industriel qui se veut par définition réparateur ou régénérant. Elle repose sur des principes simples dont l'éco-conception (ou éco-design) qui prend en compte, au stade de la conception, tous les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un procédé ou d'un produit, la réparation qui donne aux biens en panne une deuxième vie, et enfin le recyclage qui permet de réutiliser les déchets comme matières premières pour produire des produits similaires ou nouveaux. Elle fonctionne avec un recours réduit en ressources, qu'elles soient énergétiques ou autres.

### 4.2.2 L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

**L'économie de la fonctionnalité et de la coopération** souvent proposée au sujet des nouveaux modes de production pour les entreprises s'applique aussi aux territoires.

Ce modèle implique une grande coopération entre les acteurs, et va vers une optimisation des ressources. L'EFC est pertinente car elle privilégie l'organisation des territoires en prenant en compte la rareté des financements publics et le développement d'approches qui permettent aussi aux acteurs privés d'investir et d'y trouver un retour sur investissement.

Elle fonctionne dans une perspective de développement durable : habiter, cultiver sa santé/son bien-être, s'alimenter, s'informer et développer ses connaissances, améliorer la mobilité des biens et des personnes... Ces solutions cherchent à réduire des externalités négatives environnementales et sociales et/ou à développer des externalités positives dans un territoire donné. L'offre de ces solutions regroupe, généralement, des acteurs issus de filières et de secteurs d'activité différents.

Le modèle de l'EFC vise ainsi à faire émerger de nouvelles formes de coopération entre les acteurs d'un territoire (entreprises, associations, collectivités) permettant de mutualiser des ressources et ainsi de dégager des moyens supplémentaires pour satisfaire les besoins des clients, des habitants ou usagers professionnels et finaux.

Ainsi, si le bâti peut être conçu dans une perspective de sobriété énergétique et mobiliser des matériaux durables, et si l'aménagement intègre dans sa conception sociotechnique toutes les composantes du développement durable, la mise en œuvre d'usages innovants, autour des thèmes aussi diversifiés que l'alimentation, l'éducation par la culture, l'habitat, la mobilité ... constitue une occasion supplémentaire de renforcer l'attractivité de la future zone mixte.

L'opération d'aménagement d'une zone ou d'un quartier dans une logique EFC est une occasion

unique de coupler des innovations urbanistiques et d'aménagement à des innovations par les usages.

L'intégration de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération peut être expérimentée dans n'importe quel projet de construction ou de rénovation.

La transition vers le modèle de l'EFC est d'ores et déjà soutenue par des institutions diverses :

- La Région Hauts de France dans le cadre de REV3 qui vient de lancer un appel aux collectivités qui souhaitent se développer selon ce modèle,
- Le Club NOE localement, interlocuteur privilégié,
- Des groupements d'intervenants-chercheurs tels qu'ATEMIS, déjà très actif dans le Nord et le Pas de Calais.

### 4.3. S'APPUYER SUR UNE CAPACITE D'OBSERVATION ET D'ÉVALUATION

Maintenir l'intérêt des acteurs, observer les résultats, évaluer les politiques engagées sont autant de points de passage obligés pour assurer le succès du PCAET. Pour cela il faut notamment :

- Assurer en permanence une information sur l'impact de nos pratiques (déplacements, vie quotidienne, ...) afin d'avoir un effet positif sur nos comportements, encourager et faciliter le recours à la Chambre de compensation carbone métropolitaine.
- Organiser régulièrement, à minima tous les ans, un événement métropolitain autour de la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique.

- Fournir des outils d'évaluation indépendante des projets : par exemple les Espaces Info-Énergie pourraient développer avec l'appui de l'ADEME un module de calcul du bilan carbone pour chacun des acteurs.
- Construire un dispositif de suivi à disposition de tous de l'avancement des projets.
- Développer un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des principales caractéristiques métropolitaines concernant le PCAET : part relative des différentes énergies, production de gaz à effets de serre, ...

### 4.4. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE

Comme dans beaucoup d'autres domaines, le PCAET s'enrichirait à ne pas rester confiné aux limites territoriales de la MEL.

Il s'agit de renforcer les politiques transfrontalières, dans le cadre de l'Eurométropole (le changement climatique ne s'arrête pas à la frontière) : « Le Parc bleu » auquel le Forum a fortement contribué, le partage de bonnes pratiques et des expériences pour

la promotion des énergies alternatives peuvent être des premières expériences mobilisatrices.

Dans le cadre de l'aire métropolitaine, la MEL doit coopérer avec les territoires de l'arc sud (Bassin minier, Arras) afin d'échanger en termes de savoir-faire, mais aussi de coopérer sur un certain nombre d'actions telle que la constitution d'une véritable filière économique sur la rénovation des logements anciens, sur les éco-matériaux.

## REFERENCES UTILES

//SECLIN

(<http://www.conventiondesmaires.eu/fr/>)

// ENERGIESPRONG

<http://www.energiesprong.fr>

<http://www.planbatimentdurable.fr/energiesprong-le-defi-de-la-renovation-energetique-a1082.html>  
<https://www.vilogia.fr/premier-demonstrateur-francais-energiesprong>

// VELO EN FLANDRES

<https://www.knooppunter.com/fietsrouteplanner/route-maken>).

// LA CHAMBRE DE COMPENSATION CARBONE

ex : <https://www.reforestaction.com/compensation-carbone-france-international>

// LA SCIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pôle SYNEO ([www.polesyneo.eu](http://www.polesyneo.eu)).

// DE NOUVEAUX MODELES

### **Systèmes d'acteurs identifiés potentiels sur le territoire de la MEL (liste non exhaustive à compléter) :**

En distribution de produits de manière écologique : Mes voisins producteurs : SCOP BIKE

En DESIGN : PIKS design

En permaculture, formation, ateliers : Les saprophytes ; L'air des patchoulis

Education à l'environnement : La MRES

AMAP : L'homme de terres

Associations locales :

Association Permaculture Humaine 163 bis rue Kléber 59170 croix, rivedroite15@gmail.com

<https://fr.linkedin.com/in/dominique-rouze-buysse-01563613a>

[www.atemis-lir.fr](http://www.atemis-lir.fr)

Imma Terra, [www.immaterra.com](http://www.immaterra.com)